

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

# Extrait du Registre des Délibérations

SOUS-PRÉFECTURE DU CONSEIL MUNICIPAL

- 7. JUILLET 1978

COMMUNE DE ROYAN

ROCHEFORT/MER (Charente-Mer)

L'An mil neuf cent *soixante dix huit*  
le *vingt huit* juillet

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. *onsieur* TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. BOUCHET, LIS, LACHAUD, FABER, BUJARD, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, NAULIN, MONTRON, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, POUGET, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFÉIL, Mme TACQUET, M. CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VIAUD par M. PAPEAU  
BOUTET par M. FABER  
TAP par M. BROTREAU

Absents : MM. PELLETIER par M. MAURELLET

M

MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par lettre du 26 MAI 1978, Monsieur le Délégué Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations, nous informe que la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales (C.A.E.C.L.) est disposée de prêter son concours à la Ville de ROYAN sous forme d'un prêt de 4 200 000 F en vue de financer l'extension du Port de Pêche et de Commerce de ROYAN (Programme du PDES 1978), au moyen d'un emprunt obligataire dans le cadre d'un emprunt "Villes de France".

La Commission des Finances au cours de sa séance du 20 JUILLET 1978 a donné un avis favorable à la réalisation de cet emprunt qui serait versé :

pour 2 000 000 F le 1er Octobre 1978  
pour 2 200 000 F le 1er Décembre 1978

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la lettre du 26 MAI 1978 de M. le Délégué Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations,

- Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 20 JUILLET 1978,

78102

MCB

Objet

EMPRUNT DE 4 200 000 F  
AUPRES DE LA CAECL  
POUR FINANCER L'EX-  
TENSION DU PORT DE  
PÊCHE ET DE COMMERCE  
DE ROYAN.

DATE DE CONVOCATION

24 juillet 1978

DATE D'AFFICHAGE

24 juillet 1978

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 27  
Nombre de présents ..... 23  
Nombre de votants ..... 27

DECIDE :

ARTICLE 1er :

En vue de financer l'extension du Port de Pêche et de Commerce de ROYAN, la Ville de ROYAN charge la CAECL, selon les termes de la convention ci-annexée, d'émettre pour son compte, dans le cadre des dispositions de l'article 1er du décret N° 66 271 du 4 MAI 1966 modifié, 2ème alinéa, un emprunt obligataire de QUATRE MILLIONS DEUX CENT MILLE FRANCS (4 200 000 F) représenté par les obligations "Villes de France"

ARTICLE 2 :

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de l'emprunt à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement à la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales des sommes qui seront précisées lors de la réalisation de l'emprunt pour le certificat administratif annexé à la Convention.

ARTICLE 3 :

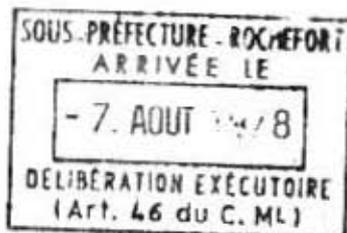
La Convention établie par la CAECL et dont le texte est annexé à la présente délibération est approuvée, Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint par délégation est autorisé à la signer.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Guy TESTARD.



VILLE DE ROYAN

17205



CONSTRUCTION D'UN PORT DE  
PECHE ET DE COMMERCE

TELEPH. : (46) 38.05.11 & 38.01.08

RD/MCB

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT PREVISIONNEL DE LA DEPENSE

- Travaux préliminaires et frais d'études - D.F. 72 .....	1 200 000 F
- <u>approuvé par délibération du</u> <u>30.09.77</u> - 1ère tranche dite tranche ferme .....	14 000 000 F
- 2ème tranche dite conditionnelle	4 000 000 F
	-----
TOTAL	19 200 000 F
	-----

FINANCEMENT DEJA ASSURE .....

10 310 000 F

- Subvention de l'Etat 800 000 F
- Emprunt CAECL 1 200 000 F  
(D.C.M. du 08.09.72)
- Emprunt Caisse d'Epargne  
de Marennes (partie de  
l'emprunt globalisé 1977  
DCM du 13.05.77) ..... 310 000 F
- Emprunt CAECL (DCM du  
30.09.77).....8 000 000 F

FINANCEMENT EN COURS DE REALISATION (78)

5 600 000 F

- Subvention de l'Etat 1 400 000 F
- Emprunt auprès de  
la CAECL ..... 4 200 000 F

FINANCEMENT A REALISER EN 1979

3 290 000 F

- Emprunt à rechercher 2 490 000 F
- Subvention Etat 800 000 F

-----  
19 200 000 F



FAIT A ROYAN, le 27 JUILLET 1978  
LE MAIRE